

**CHEMINEMENTS D'ENTRÉE ET DE SORTIE DE LA CTR
DE BRAZZAVILLE POUR LES VOLS
VFR ET VFR SPÉCIAUX**

I - MINIMUMS MÉTÉOROLOGIQUES

VFR normal = VH 8000 M VV 450M
VFR Spécial = VH 1500 M
Hélicoptères = VH 800 M VV 300 M

II - POINTS DE COMPTE-RENDU

Code	Epellation	Situation géographique	Coordonnées	Rad. VOR	Dist. NM
B	BRAVO	Sud Ile MBAMOU	04°17'54"S 015°24'20"E	108°	9,9
C	CHARLIE	Gare TSIELE (Ex. SIMON)	04°14'52"S 015°11'21"E	276°	3,5
E1	ECHO UN	Cimetière POTO-POTO	04°13'43"S 015°16'49"E	057°	2,4
E2	ECHO DEUX	Village KINGOMA	04°10'17"S 015°15'31"E	010°	4,8
N1	NOVEMBRE UN	Village NGIDI	04°04'05"S 015°05'22"E	321°	14,5
N2	NOVEMBRE DEUX	Case BARNIER	04°11'11"S 015°12'18"E	329°	4,6
NE	NOVEMBRE ECHO	Kilomètre 45	03°59'53"S 015°21'44"E	027°	16,6
NW	NOVEMBRE WHISKY	Village KIBOSSE	04°11'52"S 015°01'20"E	285°	13,9
V	VICTOR	Croisement au NW de l'aérodrome	04°13'35"S 015°14'12"E	340°	1,6
W1	WHISKY UN	Carrefour GANGALINGOLO	04°19'43"S 015°08'23"E	236°	7,9
W2	WHISKY DEUX	Pont du DJOUE	04°18'16"S 015°13'52"E	199°	3,3

III - PROCÉDURES D'ARRIVÉE

3.1 Entrée dans la zone de contrôle.

Provenance W (Dolisie) par les points W1 et W2

Provenance NW (Makabana, Sibiti) par les points NW, C et W2

Provenance NNW (Mayoko, Mossendjo) par les points N1, N2 et E1

Provenance N et NE (Djambala, Gamboma) par les points NE, E2 et E1

Provenance E (Kinshasa) par les points B et E1 ou W2

- Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions contraires du contrôle.
- Au passage des points significatifs, les avions recevront les instructions pour poursuivre leur vol dans le circuit d'aérodrome et atterrir.